



**MILLENNIUM**  
CHALLENGE ACCOUNT  
**SENEGAL II**

## **Millennium Challenge Account - Sénégal II (MCA-Sénégal II)**

### **COMPTE RENDU DE LA CONFERENCE PREALABLE**

**à la soumission des offres relatives à la sélection d'une firme chargée de la mise en place d'un système d'informations de gestion intégrée des données de régulation (SIGIR) pour la Commission de Régulation du Secteur de l'Energie (CRSE)**

**Réf : MCA2/2023/COMPACT/CB/ADM99/NCS44**

L'an deux mil vingt-quatre et le vendredi vingt-trois janvier à 15 heures, s'est tenue en ligne, la réunion préalable à la soumission des offres relatives à la sélection d'une firme chargée de la mise en place d'un système d'informations de gestion intégrée des données de régulation (SIGIR) pour la Commission de Régulation du Secteur de l'Energie (CRSE).

#### **Participants :**

##### Pour MCA-Sénégal II:

- Mme Arame Fall, Directrice de la Passation des Marchés ;
- M. Elhadji Mbaye Gueye : Manager Régulateur, Projet Réforme ;
- M. Ibrahima Ba : Manager M&E, Direction Suivi Evaluation et Analyse Economique ;

##### Pour le Procurement Agent (PA):

- M. Moustapha Dieye, Procurement Agent Manager/ DT-Global;
- Mme. Carole Ravojarison, Senior Procurement Specialist/ DT-Global ;

Selon les dispositions du Dossier d'appel d'offres (DAO), la participation à la réunion préparatoire n'est pas obligatoire pour les potentiels soumissionnaires.

Trois (3) soumissionnaires potentiels ont participé en ligne via le lien Zoom qui a été communiqué dans le DAO. Il s'agit de : CATALYST BUSINESS SOLUTIONS, Mazars, Orbus Digital Services (ODS).

La réunion a été présidée par la Directrice de la Passation des Marchés de MCA-Sénégal II.

#### **Démarrage de la séance**

Après les présentations d'usage, la Directrice de la Passation des Marchés a ouvert la séance en souhaitant la bienvenue aux représentants des Firmes et a introduit les points autour desquels la réunion a été axée. Il s'agit notamment :

### **Pour la Direction Suivi Evaluation et Analyse Economique :**

- De donner une brève présentation du Compact ;
- De présenter la Direction du Suivi Evaluation et Analyse Economique ; ainsi que
- De présenter l'objectif et l'étendue de la mission, les services attendus et les livrables y afférents.

### **Pour le Procurement Agent :**

- De faire une présentation sur les conditions spécifiques de concurrence ; et
- De formuler des recommandations aux participants pour une meilleure préparation des offres à soumettre ;

### **Séance de Questions/Réponses.**

Le Manager M&E a présenté :

#### **1. Aperçu du Compact Sénégal II :**

Le budget du Compact s'élève à 600 millions USD dont 550 millions du Gouvernement américain et 50 millions du Gouvernement sénégalais.

MCA-Sénégal II est l'Entité de mise en œuvre du Compact, sur un délai incompressible de 5 ans.

Le Compact comprend :

i) Le Projet **Transport**, dont l'objectif est de fournir de l'électricité de qualité à partir de sources, à faible coût, disponibles pour que Senelec satisfasse la demande croissante sur le réseau interconnecté au Sénégal, ii) Le Projet **Accès**, visant à augmenter l'offre et la demande en électricité de qualité dans les zones rurales et péri-urbaines du Sénégal et iii) Le Projet **Réforme**, qui a pour objectif de créer un cadre propice à l'amélioration de la viabilité financière et à la bonne gouvernance du secteur pour une fourniture de l'électricité en quantité et en qualité.

Les activités transverses qui accompagnent le Compact sont le Suivi Evaluation et Analyse Economique, la Performance Environnementale Sociale et le Genre et Inclusion Sociale.

#### **2. Présentation de la Direction Suivi Evaluation (S&E) et Analyse Economique :**

Le S&E est l'activité de surveillance du Compact et repose sur 3 principes fondamentaux : Redevabilité, apprentissage et transparence ; Le Suivi repose sur la collecte systématique de données d'indicateurs spécifiés pour évaluer le progrès accomplis envers les résultats dans la logique du projet ; L'évaluation, quant à elle, repose sur une appréciation systématique et objective de la conception, de la mise en œuvre et des résultats d'un projet.

La qualité des données est importante pour refléter fidèlement la réalité des réalisations et des impacts.

#### **Constat :**

La qualité des données est entravée par des défaillances dans le dispositif de S&E, y compris les systèmes d'informations des entités fournisseurs de données.

#### **3. Présentation de l'objectif et de l'étendue de la mission**

##### Contexte et justificatif de la mission

- Pour MCA-Sénégal II

Cette activité découle des recommandations fortes, visant à améliorer considérablement le processus d'assurance qualité des données auprès des entités ; Mise en place d'une solution informatique opérationnelle aboutissant à un système d'informations de gestion intégrée des Données de Régulation (SIGIR), y compris des données du S&E.

○ Pour CRSE

La CRSE est l'entité de régulation du secteur de l'Energie et qui a vu ces prérogatives étendues aux termes de la nouvelle loi n° 2021-32 du 09 juillet 2021 portant organisation et attributions du Régulateur dont entre autres, la surveillance du marché de l'électricité et de l'aval des hydrocarbures et la collecte des données de régulations. Mais, il a été constaté l'inexistence d'un système d'information.

Objectifs de la mission

Mettre en place une solution informatique opérationnelle devant permettre à la CRSE de faciliter l'accessibilité, l'utilisation, le traitement et le partage des données.

- Le SIGIR devra être un outil performant et opérationnel, intégré, convivial et sécurisé. Il devra permettre de collecter, de diffuser, d'archiver et de traiter les informations à disposition de la CRSE pour lui assurer une parfaite exploitation générer des tableaux de bord, des rapports périodiques et la consultation des données enregistrées.
- Mettre en place une solution informatique pour la CRSE ;
- Élaborer un Manuel d'utilisation du SIGIR pour la CRSE ;
- Proposer un plan de déploiement et d'implémentation du SIGIR pour la CRSE ;
- Déployer une solution informatique opérationnelle pour la CRSE ;
- Élaborer un Manuel d'utilisation et d'exploitation du SIGIR destiné aux informaticiens de la CRSE.

La durée totale de mise en œuvre de la mission est estimée à 11,5 mois soit 50 semaines.

Etendue de la mission

**Tâche 1 : Orientation et rapport de démarrage**

Le Prestataire devra établir une bonne compréhension des objectifs de la mission et des prérogatives de la CRSE en termes d'obligation de S&E, de gestion, d'exploitation et de redevabilité. Toute la documentation nécessaire à la réussite de la mission sera mise à la disposition du Consultant pour une meilleure appropriation.

- ❖ Livrable 1a : Projet de Rapport de Démarrage
- ❖ Livrable 1b : Rapport de démarrage final

**Tâche 2 : Analyse de l'existant, des meilleures pratiques en termes de système d'information de régulation et identification des besoins**

Le déroulement de cette tâche vise à faire la cartographie, la plus exhaustive possible, de l'existant au sein de la CRSE en termes de gestion de données (indicateurs, statistiques, dispositif informatique support, etc.), mais également des structures pourvoyeuses de données pour la CRSE. Elle vise également à produire une situation des meilleures pratiques au terme d'un benchmark auprès d'une Commission de régulation performantes dotée d'un SI et de présenter les besoins de la CRSE en termes d'architecture pour son SIGIR.

- ❖ Livrable 2a : Rapport Provisoire de diagnostic de l'existant, benchmark et identification des besoins
- ❖ Livrable 2b : Atelier de présentation de l'existant, des meilleures pratiques en termes de SI et des spécifications techniques du SIGIR

- ❖ Livrable 2c : Rapport final sur les besoins de la CRSE et les Spécifications techniques du SIGIR

### **Tâche 3 : Mise en place de la Solution Informatique pour un SIGIR**

Le Prestataire devra concevoir une solution informatique (SI) permettant de collecter, stocker, traiter, analyser les données, produire des tableaux de bord, de générer des rapports de performance, en fonction de la requête, et de faciliter le processus de prise de décisions. Elle devra être capable de faciliter l'intégration et la consolidation, en temps réel, des données provenant des différentes entités pertinentes conformément aux nouvelles prérogatives de la CRSE.

- ❖ Livrable 3a : Collecte de données devant alimenter le SIGIR
- ❖ Livrable 3b : Projet de Solution Informatique du SIGIR
- ❖ Livrable 3c : Test du Projet de SIGIR et Prise en Main par les Experts
- ❖ Livrable 3d : Solution Informatique Finale du SIGIR

### **Tâche 4 : Manuel d'utilisation et d'exploitation du SIGIR pour la CRSE**

Le Prestataire devra élaborer un Manuel d'utilisation et d'exploitation du SIGIR pour la CRSE. Ce manuel devra mettre en exergue toutes les informations utiles et étapes séquentielles nécessaires à l'utilisation du système d'information de bout en bout.

- ❖ Livrable 4a : Projet de manuel d'utilisation et d'exploitation du SIGIR
- ❖ Livrable 4b : Manuel d'utilisation et d'exploitation final du SIGIR

### **Tâche 5 : Manuel de déploiement et d'implémentation du dispositif de la SI du SIGIR**

Le Prestataire devra élaborer un manuel de déploiement et d'implémentation du dispositif de SI du SIGIR. Ce document devra aborder les modalités de déploiement de la version finale de la SI, de maintenance et du suivi des performances du système, de l'extension et du support technique.

- ❖ Livrable 5a : Projet de Manuel de déploiement et d'implémentation
- ❖ Livrable 5b : Atelier de présentation du SIGIR final et de la stratégie de déploiement et d'implémentation
- ❖ Livrable 5c : Version finale de la stratégie de déploiement et d'implémentation et rapport de clôture

## **4. Présentation par le Procurement Agent Manager des conditions spécifiques de concurrence et formulation de recommandations aux participants pour une meilleure préparation des offres à soumettre**

La présentation du Procurement Agent était axée sur les conseils pratiques, notamment les dispositions que les Firmes devront prendre pour une bonne préparation de leurs offres, les avantages comparatifs et le rappel des principes de Passation de Marchés dans le cadre des financements du Compact.

Il a, à cet effet, demandé aux Entreprises de s'appropriier du Dossier d'Appel d'Offres en lisant attentivement le dossier, sans négliger aucun détail pour se donner toutes les chances de soumettre la meilleure Offre possible.

Par ailleurs, il a indiqué que les offres seront évaluées par un panel indépendant mis en place par MCA-Sénégal II qui soumettra un rapport argumenté sous-tendu par des commentaires sur l'exhaustivité et la conformité pour chaque Firme et pour chaque critère.

Il a ensuite rappelé de manière succincte, les incitatifs offerts aux soumissionnaires dans le cadre des Compacts MCC, pour donner une meilleure perception du système dans lequel les entreprises vont soumissionner. Il a enfin formulé les recommandations pour chacun des critères d'évaluation, notamment la capacité organisationnelle, la méthodologie et le plan de travail, la qualification et la compétence du personnel clé pour la mission. Au nombre de ces recommandations, le soumissionnaire devra tenir compte des aspects suivants en préparant son offre :

**❑ Capacité organisationnelle : Plan de projet préliminaire (25 points)**

Privilégier les alliances entre Bureaux dans le cadre de groupement à formaliser, pour développer des complémentarités et mieux répondre aux exigences ; Donner toutes les preuves de votre capacité organisationnelle et de votre expérience nécessaire à l'exécution de projets de même nature; Décrire d'une façon la plus complète possible le Plan de projet préliminaire en matière de calendrier, de ressources, de conception, d'organisation, de gestion, de coordination, de mise en œuvre, de formation, d'essai et d'assurance qualité, de correction des défaillances techniques et d'assistance technique, de logistique...

**❑ Méthodologie et plan de travail : (35 points)**

Assurez-vous que votre méthodologie est exhaustive et couvre tous les aspects de la mission, que toutes les exigences particulières ont été prises en compte et bien adressées ; Structurez votre note de méthodologie de manière à faciliter l'évaluation ; arrimez votre méthodologie aux spécificités et contexte de la mission et éviter des formulations généralistes et « passe-partout ».

**❑ Qualification et compétence du Personnel Clé pour la mission : (40 points)**

Mobilisez des Experts qui répondent à tout point de vue aux exigences fixées, afin d'enranger le maximum de points : à défaut de disposer d'une ressource qualifiée en interne, allez la trouver ailleurs ; assurez-vous de la disponibilité du Personnel clef proposée pour la mission ; fournissez les CV suivant le format édicté dans le DAO pour en faciliter l'exploitation par les évaluateurs.

**❑ Contrôle qualité de l'offre :**

S'imprégner suffisamment des dispositions du Dossier d'Appel d'offres dans toutes ses dimensions (I.S, FDAO, Spécifications du Système d'information, Clauses contractuelles, etc..) ; dressez une check List pour s'assurer que l'ensemble des pièces constitutives de l'offre ont été réunies ; mettre en place un mécanisme de revue (Contrôle qualité) et procéder à une auto-évaluation de l'Offre et aux ajustements nécessaires, avant sa finalisation ; assurez-vous que toutes les instructions afférentes au mode de soumission de l'offre ont été respectées (IS 10 à 28) ; soumettez l'offre dans les délais prescrits dans le DAO (passé le délai, votre Offre ne sera pas acceptée ; puisque passé le délai, l'offre ne sera pas acceptée) ; répondre avec promptitude aux sollicitations de compléments d'informations qui pourraient vous être adressées en cours d'évaluation ; assurez-vous que l'offre a été signée par la Personne dûment habilitée de par les statuts (Procuration).

**❑ Recommandations spécifiques pour les modalités de E-soumission**

Compte tenu de l'occurrence des problèmes notés à ce niveau, de fortes recommandations ont été formulées pour que les Firmes s'imprègnent bien des instructions afférentes au mode de soumission de leurs offres.

## 5. Séance de Questions/ Réponses :

A la suite des présentations, six questions ont été formulées par trois représentants de trois firmes et les réponses ont été apportées par MCA-Sénégal II. Les questions et les réponses sont consignées dans le tableau ci-dessous :

N°	Questions/Commentaires	Réponse
1	La référence concernant la régulation du secteur de l'énergie est-elle éliminatoire ?	<p>Il existe deux rubriques de critères.</p> <p>La première désigne les critères d'évaluation, dans le dossier d'appel d'offres. Ces critères sont adossés à une grille, contenant des pondérations que le panel utilisera pour donner des notes, et même si l'un des critères n'est pas rempli, et si la firme répond à deux ou trois critères en plus, il y aura une note intermédiaire ou une gratification au niveau de la grille d'évaluation.</p> <p>La deuxième désigne les critères de qualification (ex : à partir de la page 75). La liste des critères inclue par exemple, l'éligibilité, le statut de l'entreprise (publique ou privée), les défauts de signature de contrat, les litiges en cours, les antécédents financiers, le chiffre d'affaires, les ressources financières, l'expérience générale, l'expérience similaire et enfin les expériences spécifiques.</p> <p>L'exemple donné dans ce cas de figure, implique la focalisation sur l'expérience similaire, qui peut posséder les mêmes critères dans les critères d'évaluation, mais qui devient un critère éliminatoire dans cette matrice de qualification. Par conséquent, « avoir une référence dans, au moins, le domaine de la régulation du secteur de l'énergie, qui, a été exécuté avec succès. » devient un critère éliminatoire.</p>
2	Vous avez mentionné la disponibilité d'un Consultant qui vous accompagne déjà. Il vous accompagne sur quels aspects ? Vous avez parlé d'un accompagnement sur les aspects techniques : phases de spécification,	Un consultant accompagne la CRSE dans sa substance régulatoire, dans des activités telles que la mise en place des règlements d'application ou par exemple dans les procédures de régulation. Il aura

N°	Questions/Commentaires	Réponse
	rôle d'un MOA, quel est l'accompagnement de ce Consultant par rapport à la démarche actuelle ?	<p>pour rôle d'appuyer la CRSE dans l'implémentation de la SIGIR.</p> <p>En d'autres termes, l'attributaire de ce marché sera chargé d'aller jusqu'au niveau de l'installation de l'outil, et de le remettre à la CRSE, et le Consultant sera à l'appui dans la substance régulatoire, et sera chargé d'assurer l'implémentation, c'est-à-dire les collectes et les analyses qui renforcent l'outil.</p>
3	Quel est le sort du cycle de vie des données collectées, qui ont été désignées comme continues tout au long du projet (données statiques, données dynamiques...)? Quelle est votre perspective sur la collecte des données ?	<p>Deux aspects sont à prendre en compte dans cette perspective :</p> <p>Le premier est l'aspect dynamique, qui, au fur et à mesure de la collecte des données supplémentaires, permettra de les uploader dans le système, et de les manipuler de façon à pouvoir permettre de les faire évoluer, intrinsèquement aux performances de l'indicateur.</p> <p>Le second aspect recherché est l'obtention d'un système, qui, lorsqu'il sera livré à terme, disposera d'au moins de l'ensemble des données en date de la CRSE, d'où l'utilisation du terme de « collecte de données continues ». Tous les éléments pouvant être uploadés, devront l'être. Ce qui inclurait les aspects qui permettront à la CRSE d'assurer convenablement, par exemple, l'appropriation et l'implémentation.</p>
4	La production sera-t-elle installée sur le Datacenter de Sénégal Numérique?	<p>Nous n'avons actuellement pas de pouvoir décisionnel sur cet aspect, qui devra par ailleurs être évoqué avec la CRSE lors de la phase de démarrage. Elle aura le pouvoir de déterminer où sera logé le système.</p> <p>Nous sommes toutefois ouverts à votre expertise sur ce sujet, et sur les possibilités qui permettraient une meilleure mise en œuvre de cette mission, ainsi qu'une meilleure opérationnalité de ce système.</p>
5	Allez-vous uniquement poursuivre une solution « On premise » ? ou bien une solution cloud est-elle également possible,	Les deux possibilités sont envisageables dans cet exercice. Cependant, tout cela sera clarifié d'un commun accord avec la

N°	Questions/Commentaires	Réponse
	quand bien même il s'agisse des données de la régulation au Sénégal ?	CRSE, qui est la responsable de la sécurité de ses données. La précaution est donc de poursuivre une solution « On premise », installée dans des serveurs propres, ou sur des serveurs de Sénégal Numérique, ou sur le site du CRSE, mais pas dans le cloud à l'extérieur.
6	Dans le cas d'un groupement, les membres de ce groupement doivent-ils impérativement avoir effectué le CA exigé, qui s'élève à la hauteur de 600.000 USD, ou bien l'offre peut-elle passer si l'un des cabinets l'a déjà effectué ?	<p>Nous vous invitons à lire, pour ce critère, ainsi que pour tous les autres critères, la matrice dédiée aux critères de qualification (page 81).</p> <p>Cette page nous montre un tableau qui indique l'ensemble des critères de qualification, qui sont éliminatoires.</p> <p>Lorsque l'on regarde la qualification des soumissionnaires, on observe les exigences et les critères, en cas d'entités seules ou de groupements d'un, deux, trois ou plusieurs membres.</p> <p>Les critères et les exigences varient, mais il est exigé que chacun des membres ait des capacités.</p> <p>Cela découle sur le principe de solidarité, un groupement doit être conjoint et solidaire, en cas de défaillance d'un des membres de groupement, l'autre peut se substituer à l'un sans compromettre la bonne mise en œuvre de la mission.</p>

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, MCA-Sénégal II a renouvelé ses remerciements aux Firmes pour l'intérêt manifesté à la mission avant de clôturer la réunion à 16H30mn.